

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Comité plénier

Compte rendu de la réunion du 11 juin 2018

Participants :

Mme BERRIVIN Solène	Rectorat	M. HOUDOUIN Gilles	CRN
Mme BUCCIO Fabienne	Préfecture	Mme KURDZIEL Marie-Françoise	CRN
M. ERMEL Yannick	DRAAF	M. MARGUERITTE David	CRN
Mme GUILLAUME Caroline	DRAAF	M. MILLET Marc	CRN
M. LE GRILL Pierre	DRJSCS		
Mme LESTRADE Christine	DIRECCTE	Mme BOSSELIN Patricia	CRN
M. MANIVIT Alain	ARS	Mme DAUTREY Clarisse	CRN
Mme MONS Valérie	DIRECCTE	M. LEBOUCHER Denis	CRN
M. de MOREL Eudes	SGAR	Mme QUILLIEN Joëlle	CRN
Mme MOUYON-PORTE	DRJSCS	Mme VOLF Christelle	CRN
Mme ROUYER Muriel	DIRMER		
		M. BERTON Benjamin	Ndie Université
M. ABIDI Raouf	UNSA	M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref
M. ANQUETIL Eric	FO	Mme DOS SANTOS Sandra	Carif-Oref CRI
M. BELOUET Jean-Marc	CPME	Mme. LEFEVRE Isabelle	APEC
Mme BONVALET Agnès	FSU	M. MERCIER Jean-Philippe	Carif-Oref CRI
Mme BOULIER Anne-Michèle	CFE CGC	Mme RIANDIERE Nathalie	Carif-Oref CRI
Mme BOUSSUMIER Laetitia	CCIR	Mme SAINTEMARIE Sylvie	ARML
M. CHOULANT Jean-Paul	CFDT	M. SALVI Martial	Onisep
M. DELAUNAY Philippe	CFTC	Mme TALBI Aïcha	Carif-Oref CRI
Mme DOCAIGNE Patricia	CGT	M. THOYON Alain	Pôle Emploi
M. DUFOUR Pascal	U2P		
Mme DURAND Françoise	MEDEF	Invités :	
M. DUTILLOY Olivier	CPME	M. FERNANDEZ Hervé	ANLCI
M. FAUCON Philippe	FNSEA	M. LECOEUR Richard	CESER
Mme HENRY Françoise	FO		
M. KAROUI Nejib	CFTC	Secrétariat permanent :	
M. LEBARBÉY Alexandre	CGT	Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref
Mme LEMARCHAND Roseline	U2P	M. LAOUENAN Laurent	Carif-Oref/ Crefop
M. LEQUIN Thierry	CFE CGC		
M. LEROY Christophe	UNSA		
M. SCELIN Philippe	CPME		
M. SOUBRANE Jean-Claude	UNAPL		
M. TELLIER Ludovic	UDES		
M. TURPIN Serge	U2P		
M. VARTERESSIAN Olivier	MEDEF		

Mme BUCCIO et M. MARGUERITTE, en l'absence de M. MORIN, co-président le Comité Plénier.

En introduction de ce Comité Plénier, M. MARGUERITTE évoque les nombreuses réformes aujourd'hui en débat au Parlement. Il précise qu'il a consacré avec M. MORIN beaucoup de temps à la négociation de ces réformes au nom des Régions de France. Sans préjuger du débat parlementaire, un certain nombre de lignes sont aujourd'hui tracées, voire intangibles. En ce qui concerne l'apprentissage, il rappelle la position des Régions qui ont mené une bataille - et la poursuivent - pour tenter d'éviter la privatisation de l'apprentissage avec son transfert aux branches professionnelles sans aucune garantie de régulation publique puisque l'apprentissage, d'après le projet de texte, n'est plus une politique publique et est sortie du code de l'éducation. Il s'agit par ailleurs d'une recentralisation, contrairement à la parole donnée en février dernier par l'Etat, puisque les aides aux entreprises seront désormais attribuées par l'Etat ; les Régions le regrettent au regard de la nécessité de proximité de la connaissance du tissu économique des Régions. Cette réforme, selon la Région Normandie, est passée à côté de l'enjeu essentiel, celui de l'orientation. Par ailleurs, la Région pense que le coût au contrat va introduire de graves déséquilibres sur les territoires car la loi de l'offre et de la demande n'est pas applicable à l'offre de formation initiale ; de ce fait, un centre de formation en milieu rural avec seulement 6 apprentis (ex. : formation de boucher) ne peut pas présenter la même rentabilité que dans un pôle urbain à 12 ou 15 apprentis. Compte tenu de la discussion parlementaire, ces déséquilibres ne pourront pas être corrigés puisque l'enveloppe attribuée aux Régions est de 250 millions d'euros seulement, ce qui représente, sous le contrôle de France Compétences, une agence de l'Etat, une somme proche de 12-13 millions d'euros pour la Normandie pour un déficit estimé à 31 millions pour l'ensemble des 66 CFA normands. L'enveloppe d'investissement est, quant à elle, chiffrée à 180 millions, soit environ 9 millions pour la Région Normandie, toujours sous le contrôle de France Compétences, établissement public administratif qui fait disparaître le CNEFOP dans lequel vivait le quadripartisme ; cette estimation a été faite sur la base des années 2015 (année électorale où les investissements n'étaient pas des investissements d'années pleines classiques) et 2016 (année d'installation des Régions pour la plupart fusionnées). Néanmoins, la Région Normandie prendra ses responsabilités pour assurer très clairement une transition sereine avec les branches professionnelles même si elle estime que cette réforme sera un échec. Elle ne veut pas en porter la responsabilité et fera en sorte que les choses se passent le mieux possible dans l'intérêt de l'apprentissage et des apprentis. Les Régions n'ont pas défendu une compétence propre mais la régulation publique tout simplement. Afin d'éviter des ruptures, la Région Normandie a décidé de ne pas instruire la carte des formations pour 2019 (excepté pour les formations sous statut scolaire) sachant que la réforme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020 : en effet, en septembre 2019, la Région ne sera pas en mesure d'assurer une visibilité aux formations ouvertes ou non par les branches. M. MARGUERITTE déplore également la fin du plan normand de relance de l'apprentissage faute de financement.

M. MARGUERITTE remercie les membres du Comité Plénier pour leur engagement aux côtés des Régions car la quasi-totalité des forces syndicales et patronales, acteurs de terrain, ont soutenu les Régions de France dans leur combat. La Normandie a souvent été citée en exemple à Paris par M. MARGUERITTE : la maturité du quadripartisme, le dialogue serein, franc mais respectueux permettent d'assumer et de dépasser les divergences. Il faut se dire les choses, en prendre acte et travailler dans l'intérêt de l'apprentissage avec les compétences qui resteront aux Régions. M. MARGUERITTE estime que, d'ici quelque temps, il faudra se retrouver pour corriger l'échec annoncé.

En ce qui concerne la formation professionnelle, la Région Normandie déplore que le pilotage unifié de la commande publique pour les demandeurs d'emploi par les Régions ne figure plus dans le texte. La Région a toutefois décidé de signer la phase d'amorçage du Plan d'Investissement Compétences et a salué le caractère pluriannuel de ce plan qui permet d'assurer une visibilité et une stabilité louable. Néanmoins, aujourd'hui, la Région regrette le manque de garanties suffisantes pour trancher sur son engagement ou non dans le PACTE.

Elle le fera cet été car un temps de réflexion est nécessaire ; des questions sont également en attente de réponses de la part de Mme SAUVAT, Haut-Commissaire à la Transformation des Compétences, notamment sur la gestion de ce plan et sur le problème de « vivier » dans les formations du socle des compétences (formations visées par le PIC). La décision prise ne sera ni partisane ni politique mais une décision d'intérêt général ; la Région s'engagera dans le PACTE dès lors qu'elle aura des garanties, et entre autres, le fait qu'elle ne soit pas sous-traitante de l'Etat et qu'elle puisse avoir des marges de manœuvre pour décider des choses.

En ce qui concerne l'orientation, sujet essentiel pour la Région, M. MARGUERITTE partage les propos du Ministre BLANQUER qui souhaite avoir une volonté d'expérimentation forte pour les Régions. Au-delà du simple transfert de l'information métiers, la Région Normandie veut un vrai transfert de la compétence orientation. La Région désire également travailler sur l'orientation avec les branches professionnelles et l'Education Nationale afin d'assumer une vraie politique d'orientation immersive.

M. MARGUERITTE conclut son introduction sur le sujet de l'animation territoriale mise en place en Normandie grâce à un dialogue fructueux entre l'Etat et la Région. Bien que la Région ne soutienne pas les réformes de l'Etat (au niveau national) qui vont contre l'intérêt général, M. MARGUERITTE se réjouit du dialogue qui a permis, en Normandie, de construire un partenariat (Etat, Région, consulaires) sur l'animation territoriale. Il salue également une nouvelle fois le quadripartisme normand qui travaille de manière efficace dans l'intérêt des demandeurs d'emploi.

Mme BUCCIO rappelle l'importance du CREFOP et de son travail dans la pluralité. Elle salue la présence de M. FERNANDEZ, Directeur de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme qui est venu spécialement de Lyon pour la présentation du Plan Régional de prévention et Lutte contre l'Illettrisme. En ce qui concerne les réformes, qui étaient par ailleurs demandées, Mme la Préfète comprend que les Régions s'interrogent et participent au débat national. La France étant une démocratie et les textes n'étant pas encore adoptés, la négociation reste encore possible avec de bons arguments. Quel que soit le résultat, Mme BUCCIO rappelle que la Normandie, comme les autres Régions, gardera des compétences en matière d'apprentissage et notamment en matière de coordination. Il faudra travailler ensemble. Mme la Préfète rappelle que l'Etat et la Région doivent servir le citoyen avec les règles du jeu qui leur sont données ; même en cas de désaccords, il faut être constructif, s'asseoir autour de la table et discuter du meilleur pour la Normandie. Mme la Préfète ne conteste pas le fait que la Région soit parfois dure avec l'Etat, ce qui ne l'empêchera pas de travailler avec elle comme cela a été fait antérieurement sur d'autres sujets, si elle est juste.

Mme BUCCIO pense qu'il y a un autre avenir pour l'apprentissage, un avenir qui se construira ensemble. Elle préconise d'attendre que les choses soient faites afin d'en discuter autour de la table pour décider.

En ce qui concerne le 1^{er} janvier 2020, Mme la Préfète est un peu choquée sur le fait que la Région ne souhaite pas entrer dans les discussions. Elle rappelle que tous les crédits lui ont été donnés pour la carte des formations et ne comprendrait pas qu'ils ne soient pas utilisés. La Région qui a, jusqu'à nouvel ordre la compétence, doit faire le travail pour lequel elle a perçu l'argent.

M. MARGUERITTE tient à préciser ses propos quant à la carte des formations : la Région ne peut pas l'instruire matériellement car, ouvrir des formations en septembre dont l'avenir ne serait pas assuré en janvier, reviendrait à prendre une responsabilité pour des formations qui risqueraient de fermer en cours de route. Il ne s'agit donc pas d'un impact financier, la Région continue d'ailleurs d'engager des investissements bien au-delà que ce qu'elle perçoit en taxe d'apprentissage. Ce sera aux branches professionnelles de choisir à partir de 2020.

Pour répondre à des déclarations qu'elle a entendues sur le sujet des investissements, Mme BUCCIO rappelle que l'argent a également été versé aux CFA. L'argent qui provient des citoyens doit servir l'intérêt général ; il serait anormal de prendre en otage les apprentis et les employeurs.

1. Validation du compte rendu du Comité Plénier du 16 avril 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Point d'actualité :

Mesdames LESTRADE et DAUTREY présentent le Plan d'Investissement des Compétences en Normandie (PIC) et le PACTE entre l'Etat et la Région Normandie (cf document projeté en séance et transmis par mail le 12/06/2018).

M. CHOULANT souligne que la CFDT est d'accord sur la philosophie du PIC (parcours, publics). Il déplore, par contre, que les partenaires sociaux, membres du Bureau du CREFOP, découvrent aujourd'hui seulement, le document présenté en séance alors qu'ils sont censés être co-responsables de l'élaboration de l'ordre du jour. Les partenaires sociaux ne peuvent donc malheureusement pas intervenir dessus. S'il est souhaité que les partenaires sociaux participent activement à cette instance, M. CHOULANT souhaite revoir la manière de les associer.

M. MARGUERITTE précise que la Région a reçu le PACTE vendredi soir seulement. Par ailleurs, la Région n'a pris aucune décision sur l'opportunité du PACTE, elle sera prise cet été.

M. VARTERESSIAN partage les propos de M. CHOULANT. Par ailleurs, certaines interrogations sont posées : sur le calendrier, sur le terme ambigu d' « associer » les partenaires sociaux car ils ont une véritable compétence du monde des entreprises, sur la prospective (comment réussir à avoir une vision qui dépasse l'instant T et permette de se projeter ?), sur le terme d' « agilité » car cet élément est extrêmement important pour répondre aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emplois, ce qui nécessite de pouvoir adapter les dispositifs à la réalité et non l'inverse.

Pour Mme LESTRADE, le verbe « associer » signifie travailler ensemble du début à la fin.

Si la Région venait à signer le PACTE, M. MARGUERITTE précise qu'elle le piloterait entièrement (en terme de commande publique). La co-construction pourrait alors commencer. Mais à ce jour, la décision est plutôt partagée.

3. Avis sur les propositions d'inscription ou renouvellement au RNCP :

M. CHEVALIER présente les demandes d'inscription ou de renouvellement des certifications au RNCP (cf pochette n° 3).

- Assistant(e) juridique (renouvellement) : le Comité Plénier du CREFOP émet un avis favorable à l'unanimité ;
- Déclarant en douane (renouvellement) : le Comité Plénier du CREFOP émet un avis favorable à l'unanimité ;

- Artisan sellier (première demande) : le Comité Plénier du CREFOP émet un avis favorable à l'unanimité ;
- Formateur-trice concepteur-trice accompagnateur-trice (première demande) : le Comité Plénier du CREFOP émet un avis défavorable [3 votes « pour » : CCI, CRMA, UNAPL – 17 votes « contre » : FNSEA, CGT, CFE CGC, UNSA, FO, CFDT, CFTC, ARS, DIRMER, DRAAF, DRJSCS, DIRECCTE, Préfecture, Rectorat, Région X 3 (pouvoir de M. MORIN, M. MARGUERITTE, M. HOUDOUIN) - 5 abstentions : UDES, MEDEF, U2P, CPME, FSUJ].

Mme BOUSSUMIER précise qu'elle a envoyé des éléments complémentaires pour essayer de différencier, en terme de conception, de modules pédagogiques, de nouveaux outils numériques, de niveaux et fonctions visés, le titre que propose l'IFA Marcel Sauvage par rapport aux autres titres existants, notamment le titre formateur pour adultes et les masters.

- Installateur-trice de réseaux de communication très Haut Débit-FTTH (première demande) : le Comité Plénier du CREFOP émet un avis défavorable [1 vote « pour » : CFTC – 24 votes « contre » : CCI, CRMA, UNAPL, FNSEA, CGT, CFE CGC, UNSA, FO, CFDT, ARS, DIRMER, DRAAF, DRJSCS, DIRECCTE, Préfecture, Rectorat, Région X 3 (pouvoir de M. MORIN, M. MARGUERITTE, M. HOUDOUIN), UDES, MEDEF, U2P, CPME, FSUJ].

4. Présentation du Plan Régional de prévention et Lutte contre l'Illettrisme :

M. de MOREL présente le plan régional (cf pochette n° 4 remise sur table).

Ce plan régional a été initié le 8 septembre 2017 lorsque M. HESSE, représentant Mme la Préfète, a lancé les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme. Il ne cherche pas l'exhaustivité et n'est pas un catalogue de toutes les actions qui concourent à la lutte contre l'illettrisme mais recense des priorités établies sur la base de constats territoriaux. Il n'y a pas de financement spécifique pour la lutte contre l'illettrisme. L'objectif est de mettre en synergie les différents acteurs dans les territoires pour agir pour la lutte contre l'illettrisme. Pour rappel, une personne sur deux en situation d'illettrisme est en emploi.

Ce travail a été fait avec l'appui du Centre de Ressources Illettrisme (Mmes DOS SANTOS, TALBI et RIANDIERE LA ROCHE et M. MERCIER).

Ce plan sera présenté ensuite dans chacune des commissions du CREFOP. Sa signature est souhaitée juste avant les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme qui débiteront le 8 septembre prochain.

La parole est donnée à M. FERNANDEZ, honoré d'être reçu au sein du Comité Plénier du CREFOP. Il exprime sa satisfaction de voir que la lutte contre l'illettrisme est présentée et débattue dans cette assemblée. C'est le résultat d'un combat mené ces dernières années pour inscrire une bonne fois pour toute la lutte contre l'illettrisme dans le champ de la formation professionnelle continue. M. FERNANDEZ salue l'engagement des participants aux différents travaux qui ont permis de formaliser ce qui peut être fait dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme. Ce travail vient servir le déploiement, la mise en place du PIC.

La question centrale dans le travail de l'illettrisme est celle de la détection des difficultés, des personnes et de leur mobilisation vers des solutions de formation. 2 500 000 personnes sont confrontées à cette situation en France, dont 1 500 000 personnes en emploi.

Elles ont toutes été scolarisées dans notre pays, d'où l'importance de prévenir ce problème le plus tôt possible. M. FERNANDEZ salue d'ailleurs l'implication des autorités académiques dans cette logique de prévention de l'illettrisme.

Il préconise l'action sur tous les fronts, auprès des jeunes et des adultes, car les personnes confrontées à l'illettrisme ne constituent pas un « public » homogène, elles n'appartiennent à aucun vivier. Il n'y aura jamais de base de données qui recense les personnes confrontées à l'illettrisme, il faut aller les chercher où elles sont ; c'est ce qui caractérise le courage dont fait preuve le Comité Plénier du CREFOP en s'associant autour du plan. Il a fait le choix d'additionner les moyens de chacun pour identifier les besoins, les personnes qui cachent leurs difficultés et ainsi trouver des solutions. Ces personnes ne sont pas moins intelligentes ou capables que les autres salariés, mais elles dissimulent leurs difficultés. Pour les atteindre, il faut que ceux qui les croisent (personnels des CAF, des mairies, des conseils en évolution professionnelle...) soient mieux outillés pour être mieux en capacité d'identifier ces besoins, ces personnes et les conduire vers des solutions. Ces dernières années, les bonnes pratiques de lutte contre l'illettrisme à l'œuvre en Normandie ont été valorisées ; avec la mobilisation des partenaires sociaux autour du certificat CléA, à l'occasion de plans sociaux, de formations pour les jeunes. Il a été démontré qu'il est possible de prendre en charge des personnes en difficulté avec l'illettrisme pour les conduire, après un parcours de formation adapté, vers cette certification. Le travail réalisé dans le cadre du plan va permettre d'outiller, de donner vie au PIC sur le volet détection des personnes, accompagnement, mobilisation de ces personnes vers la formation. La mutualisation des moyens et des énergies, les échanges d'informations permettent de proposer à des personnes des solutions de formations financées par les pouvoirs publics. Ce travail met donc de la clarté dans la diversité de ce qui peut être proposé en Normandie, de la petite enfance jusqu'à la situation des salariés.

M. FERNANDEZ évoque la mise en place du PIC qui est, à son avis, une avancée capitale pour des personnes qui ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture (pouvoir compter sur des solutions de formations, de financements, des solutions de parcours adaptés aux difficultés de ces personnes qui ne maîtrisent pas ces savoirs de base). Il y a urgence à se mobiliser, à investir pour ces personnes. L'ANLCI est sortie prudente mais toutefois un peu optimiste des échanges qu'elle a eus avec les pouvoirs publics sur ces questions. L'objectif pour les savoirs de base est un objectif d'investissement dans l'acquisition d'un socle.

L'ANLCI, qui n'est pas une agence d'Etat, sera toujours au côté du CREFOP si besoin, pour informer, mesurer le problème, organiser, diffuser les bonnes pratiques identifiées en Normandie... Elle ne distribue pas les crédits, ne fait pas à la place de ceux dont c'est le métier. L'agence, composée de 12 personnes basées à Lyon, est là pour donner de la clarté sur les besoins de la population, les chiffres et les définitions. Elle s'appuie beaucoup sur les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme, chaque année le 8 septembre, pour parler de cette question. En Normandie, la mobilisation est importante chaque année. M. FERNANDEZ salue également la grande mobilisation de Pôle Emploi, un grand avantage dans la mise en place du PIC.

M. CHOULANT porte à la connaissance des membres du CREFOP la déclaration de la CFDT sur le Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme (cf déclaration jointe en annexe).

M. SOUBRANE apporte quelques observations par rapport à la prévention de l'illettrisme : il est certain que le Directeur des Ressources Humaines d'un salarié en situation d'illettrisme ne sera pas interpellé contrairement à ce qui a été dit. Quid de la détection par le biais de la médecine du travail dans l'entreprise, qui est, à son avis, la médiation idéale pour permettre à un employé de déclarer qu'il est en situation d'illettrisme ?

M. de MOREL précise que la présentation effectuée n'est pas exhaustive. Les remarques de M. SOUBRANE quant à la médecine de prévention seront prises en compte lors de la présentation du plan triennal dans chacune des commissions du CREFOP afin de l'enrichir.

M FERNANDEZ salue l'idée d'enrichir le plan avec un travail sur l'information auprès des médecins du travail. Des questions sur la médecine du travail (comment les informer, comment les sensibiliser, comment leur donner des indices pour déceler des situations d'illettrisme ?) ont été posées à l'occasion d'un comité consultatif de l'ANLCI qui réunit les partenaires de la Société Civile. La première réponse imaginée est un outil : une formation en ligne gratuite est proposée sur la détection d'indices révélateurs de l'illettrisme. Au-delà de ça, c'est un enjeu très puissant d'accès aux soins, à la santé. Une enquête a été réalisée pour les bénéficiaires de la CMU complémentaire et le lien avec les situations d'illettrisme : il s'est avéré que si les personnes n'avaient pas recours à leurs droits, cela découlait des démarches qui leur paraissaient insurmontables. Si l'on transpose au champ de la formation professionnelle et à ce qui se passe dans les entreprises pour l'accès à la formation, la question n'est pas tant la connaissance des droits, mais la démarche, le premier pas. M. FERNANDEZ relate la très belle initiative réalisée à Alençon il y a 2 ans : un organisme de formation de lutte contre l'illettrisme a organisé des portes ouvertes pour inscrire des personnes en situation d'illettrisme sur le site du Compte Personnel de Formation. Ces opérations pourraient se généraliser à l'occasion des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme. Il faut accompagner les personnes vers l'accès aux droits. Des lexiques sur la manière de communiquer avec les personnes sur la santé ont, par ailleurs, été diffusés la semaine dernière. D'autre part, la MDRH réunira en fin de semaine son Université avec une campagne d'information auprès des DRH. Ces campagnes peuvent être outillées également sur le territoire par le CRI du Carif-Oref.

Mme BUCCIO souligne qu'il faut veiller à ne plus se retrouver face à cette situation : des personnes qui, plus tard, se retrouvent en situation d'illettrisme alors qu'elles sont souvent passées par l'école de la République. Le dédoublement des CP, dont le bénéfice est déjà ressenti, et des CE1 dans les zones d'éducation prioritaire fait partie de cette volonté à ne pas reproduire cette difficulté ou du moins à la diminuer au maximum. Non seulement il faut lutter pour ceux qui sont déjà dans cette situation mais il faut éviter de continuer à en fabriquer. Par ailleurs, l'Etat, le Rectorat et l'Education Nationale se retrouvent face à une nouvelle difficulté : certains parents ne scolarisent plus leur(s) enfant(s). Les lois de la République sont encore un peu faibles pour répondre à ce genre de situation, notamment en ce qui concerne les contrôles. Il va falloir trouver d'autres solutions pour lutter contre d'autres actes qui ne sont pas en lien avec la volonté de la République.

5. Questions diverses :

M. LAOUENAN précise que le calendrier prévisionnel du 2^{ème} semestre des instances du CREFOP a été remis sur table :

Bureau du Crefop :

27/06/2018 à 16 H A la Région site de Rouen (salles 1 et 2)

17/09/2018 à 10 H ou 15 H A Caen (lieu et salle à préciser)

16/10/2018 à 16 H 30 A Caen (lieu et salle à préciser)

Comité Plénier du Crefop :

19/12/2018 à 10 H A Rouen (lieu et salle à préciser)

Commission 1 :

27/06/2018 à 14 H 30 A la Région site de Rouen (salles 1 et 2)

19/09/2018 à 14 H 30 Lieu et salle à préciser

21/11/2018 à 14 H 30 Lieu et salle à préciser

Commission 2 :

19/06/2018 à 14 H 30 GT VAE : Région site de Rouen, Amphithéâtre esplanade

28/11/2018 à 14 H 30 Région site de Rouen (salles 1 et 2)

Commission 3 :

04/07/2018 à 14 H 30 A Hérouville-Saint Clair à la Direccte (salle Trémouille)

Commission 4 :

13/06/2018 à 14 H GT IAE à la Direccte à Rouen (salons Normandie1 et 2)

13/06/2018 à 16 H GT PRITH à la Direccte à Rouen (salons Normandie1 et 2)

04/07/2018 à 10 H A la Direccte à Hérouville-Saint Clair (salle Trémouille)

Calendrier et supports actualisés sur le site du Crefop

www.crefop-normandie.fr

Identifiant : membre / mot de passe : crefop

En l'absence d'autres questions, M. MARGUERITTE remercie les membres du CREFOP pour leur participation à ce Comité Plénier et lève la séance.

Annexe au compte rendu reprenant la déclaration faite par la CFDT
lors du Comité Plénier du Crefop du 11 juin 2018
sur le Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme

Madame la Préfète, Monsieur le Vice- Président de Région, Monsieur le Correspondant régional de l'ANLCI, Monsieur le Directeur de l'ANLCI.

Le Coparef Normandie s'est fortement impliqué dans la construction du Plan Régional de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme et en particulier sur l'axe Compétences et Vie Professionnelle.

Je commencerai tout d'abord par remercier Chantal pour son énorme investissement ainsi que les différentes personnes du Centre Ressources Illettrisme.

Dans quelques mois, notre Coparef n'aura plus d'existence légale alors que ce Plan Régional devrait devenir complètement opérationnel.

Pour que ce plan devienne complètement opérationnel, il est indispensable que les différents acteurs s'investissent pleinement dans sa réalisation.

En ce qui concerne mon organisation, la CFDT, soyez assurés qu'au-delà de notre implication dans le Coparef Normandie, nous nous investirons, dans la limite de nos moyens, et vous savez que les dernières ordonnances ont plutôt tendance à les limiter, dans la mise en œuvre de ce plan.

La CFDT, au niveau régional comme au niveau national, est totalement convaincue de cette nécessité si nous ne voulons pas exclure une partie de la population salariée ou pas de notre société.

Je n'ai pas besoin de convaincre Hervé Fernandez que j'ai rencontré sur le stand de l'ANLCI, la semaine dernière au Congrès de la CFDT à Rennes, avec d'autres de ses collègues.

Sur le territoire normand, nous sommes pleinement investis dans la promotion de la Certification CléA, certification Professionnelle mise en œuvre par les Partenaires Sociaux.

Grâce à l'implication de tous les acteurs, Centre de Ressource contre l'Illettrisme, Pole Emploi, les différents acteurs de la Formation, organismes évaluateurs, formateurs, les OPCA, la Région, la Direccte... et j'en oublie forcément.

Les témoignages sont nombreux pour démontrer la pertinence de cette certification comme un des outils dans le dispositif de prévention et de lutte contre l'illettrisme.

Les partenaires sociaux via le COPANEF et le FPSPP ont largement financé les évaluations en vue de la Certification CléA.

Aujourd'hui, le FPSPP nous indique qu'il ne pourra plus financer à terme, probablement la fin de l'année, ce dispositif.

Il ne pourra plus tout d'abord parce que cela ne relève pas de sa mission principale et de plus, de par la création de France Compétence, le FPSPP n'existera plus à la fin de l'année.

Je tiens donc à vous alerter sur la nécessité de trouver d'autres sources de financement si nous ne voulons pas voir périr ce dispositif.

Le 29 mai, le COPANEF a reçu Estelle SAUVAT, Haut-Commissaire à la Transformation des Compétences.

La Haut-Commissaire a exposé sa stratégie sur les savoirs de base et les compétences « comportementales », considérant que ce sont des leviers déterminants de l'employabilité des personnes les moins qualifiées, jeunes ou demandeurs d'emploi notamment.

S'agissant des compétences clés, son leitmotiv est double : faire en sorte que les formations soient plus inclusives et « passer à l'échelle » des 3 millions de parcours de formation.

La question sous-jacente de la Haut-Commissaire est de savoir si la « marche » de CléA n'est pas trop « haute » pour les publics les plus en difficulté.

Le Copanef a indiqué qu'il était prêt à travailler sur ce point. Pour autant, les partenaires sociaux ne sont pas persuadés que la réponse à cette question est de bâtir une nouvelle certification « infra-CléA ».

Cela a d'ailleurs été l'occasion de rappeler la philosophie de CléA : un levier d'employabilité pour les personnes, que ce soit pour attester de la maîtrise des compétences de base face à un employeur, mais aussi autour des compétences favorisant les logiques de parcours, et notamment le domaine « apprendre à apprendre ».

Au-delà, l'intérêt du large spectre de CléA a également un intérêt pédagogique : pour les personnes ayant des difficultés en littératie et numératie, compétences très discriminantes socialement, pouvoir faire valoir ses acquis en termes par exemple de travail en autonomie ou en équipe, permet de prendre appui sur cette valorisation pour aborder plus positivement les compétences qu'il reste à acquérir ou à consolider.

Le COPANEF fait donc le choix de se saisir de ce sujet et de l'instruire, de manière ouverte avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) ou les régions, notamment.

J'espère que ces quelques éléments alimenteront la réflexion des uns et des autres et que tous ensemble, nous saurons continuer à travailler à la sécurisation du financement de CléA et à sa valorisation.

La CFDT soutient très favorablement ce plan régional qui vient de nous être présenté.

Merci de votre attention.